

DÉBAT PUBLIC

« La mer en débat »

Façade maritime Nord Atlantique / Manche Ouest

Compte-rendu intégral
Mardi 19 mars 2024

SALLE/ADRESSE : Lorient – Parc des Expositions / YouTube

PARTICIPANTS : 140 participants

DÉBUT > FIN : 18h30 à 21h00

Commission particulière du débat public (CPDP) :

Mme Karine BESSES
M. Floran AUGAGNEUR
M. Pascal BRERAT
Mme Lucie BÉGUIN
Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE
M. Patrick CHAUMETTE
Mme Vinciane TRICOIRE

Intervenants :

M.	Bruno PARIS	Lorient Agglomération
Mme	Estelle GODARD	DIRM NAMO
Mme	Lucie TRULLA	DREAL Bretagne
M.	Bertrand BOURDON	RTE
M.	Éric SARTORI	PIEBIEM
M.	Serge LEFRANC	Comité départemental des pêches du Morbihan
M.	Daniel CUEFF	Région Bretagne

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

On va commencer. On invite ceux qui sont debout à s'asseoir à vos tables respectives. Alors, quand tout le monde sera assis, on pourra faire l'accueil par Bruno PARIS. Est-ce que tout le monde peut s'asseoir, ceux qui ont déjà franchi l'accueil ? Je vais laisser la parole à Bruno PARIS, vice-président de Lorient Agglomération en charge de la transition écologique, qui nous accueille ici aujourd'hui.

M. Bruno PARIS – Vice-président Lorient Agglomération

Merci à vous, bonsoir à chacun, chacune. Je vous prie d'abord d'excuser l'absence du président LOHER qui est retenu sur Paris ce soir. Je suis heureux de vous accueillir sur le territoire de Lorient Agglomération. Donc, le projet qui parle de l'éolien en mer, c'est un sujet qui m'anime depuis ma prise de fonction, en 2020 et sur ce temps long, on a beaucoup travaillé, beaucoup échangé avec les consortiums candidats, on les a reçus, ils se sont déplacés sur Lorient. Évidemment, vous savez la position du président LOHER, que je rappelle ici, et la mienne, que je partage avec lui, sur le fait que, de fait, on a la volonté de voir ce parc éolien prendre forme dans un délai, dirons-nous, respectueux de la décennie qui s'achèvera, 2028, 2029, 2030, si possible, car nous avons des enjeux de décarbonation nationaux et aussi territoriaux, c'est une contribution à la capacité à produire de l'électricité verte. Nous avons aussi cette volonté que cette contribution énergétique se fasse dans les meilleures conditions du respect de l'environnement. C'est-à-dire que même si nous sommes favorables au développement de ce parc éolien, nous sommes particulièrement attentifs à toutes les retombées, les conséquences environnementales, économiques, sociales, de manière à ce que le travail qui s'engagera ensuite avec le consortium qui sera désigné soit un travail exigeant. Nous serons très exigeants par rapport à ce consortium pour que les impacts soient les plus modérés possibles. Je suis content de voir que vous êtes nombreux à vouloir contribuer, vous exprimer, sur un travail de longue haleine porté sur un certain nombre d'années. Nous partageons avec Daniel CUEFF cette volonté de travailler en débat avec ces consortiums et de faire en sorte d'avoir les meilleures retombées économiques et sociales sur le territoire, mais aussi les moindres impacts écologiques sur le territoire, sans oublier un sujet très prégnant qui est la continuité d'activité de pêche sur notre façade bretonne et atlantique. Merci de votre présence, de vos contributions et je vous souhaite une excellente soirée et d'excellents débats sur notre beau territoire de Lorient Agglomération.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Merci. Je vais pouvoir donner la bienvenue du côté CPDP, je suis Paula SCHMIDT DE LA TORRE, membre de la commission particulière de débat public sur notre façade, Nord-Atlantique et Manche-Quest, qui concerne la Bretagne et Pays de la Loire. Nous sommes ici à la dernière ville d'escale. Nous avons... C'est la 6^{ème}, si je ne me trompe pas, la 6^{ème} et dernière réunion publique qu'on réalise avec vous ce soir. Je vais faire le fil rouge lors de cette soirée. On a une première retransmission en live sur YouTube, donc la partie de plénière sera retransmise sur YouTube, les personnes qui nous suivent en ligne pourront poser des questions à un moment donné. Et nous avons aussi une traduction en langue des signes simultanée et une retranscription aussi en ligne, de tout ce qui sera dit ici.

Ce qu'on va faire ce soir : ce soir, on aura deux moments, un moment de plénière où vous allez entendre la maîtrise d'ouvrage qui porte le projet qui vous expliquera sur quoi vous allez concerter. Ensuite, vous pourrez poser des questions... Pardon, il y a la maîtrise d'ouvrage et après, vous pourrez écouter des acteurs qui vont présenter leur point de vue. Ensuite, on aura 30 minutes de questions-réponses avec la salle. Vous pourrez questionner les personnes qui sont ici, nous, les membres de la CNDP et les acteurs qui se sont exprimés. Les personnes en ligne pourront poser des questions. Ça sera le moment d'échange en plénière. Et la dernière partie, ça sera là que vous allez réfléchir sur les sujets qui sont affichés sur vos tables. Vous vous êtes inscrits sur un sujet, pour qu'on puisse aborder ensemble certains sujets. Je vais vous expliquer comment ça va se passer. L'objectif de cette réunion publique, c'est vous donner le cadre global de la concertation et ensuite, vous faire réfléchir plus en profondeur sur certaines thématiques. Ensuite, nous, on va récupérer, synthétiser et remonter à la maîtrise d'ouvrage. Pour que ça se passe dans les meilleures conditions, il y a quelques règles qui nous tiennent à cœur, qui sont en lien avec les valeurs de la CNDP. Vous êtes tous libres de vous exprimer comme vous le souhaitez, dans le respect de chacun et chacune, donc liberté de parole pour chacun. Il y a aussi le respect du temps et je serai le maître du temps, ça risque d'être gênant pour les personnes qui

vont s'exprimer, mais tout est assez *timé*, et pour privilégier ce moment d'échange avec vous, de concertation aux tables, on a besoin que tout le monde respecte le temps de parole. Je vous préviens déjà, je risque de couper certaines interventions si ça dépasse le temps assigné. Ça, c'est pour les petites frustrations.

Pour qu'on puisse savoir qui s'exprime, on vous invite aussi, dès que vous prenez la parole, à dire votre prénom et le type de... qu'est-ce qui vous amène ici ? Êtes-vous un acteur lié aux enjeux de la mer, un citoyen, une collectivité ? Pour vous identifier et savoir d'où vous parlez. Cela vous convient ? Non. Pourquoi ça ne convient pas ? « Couper la parole à des gens, ça ne se fait pas ». J'entends que ça peut être gênant et en même temps, ce sont des règles de politesse, effectivement, mais ce sont les règles du jeu qu'on pose pour qu'on puisse respecter notre programme. Je suis désolée, mais j'essaierai de ne pas vous couper au milieu d'une parole. Ce n'est pas... On en a parlé, ce n'est pas à ce moment-là que vous pourrez vous exprimer, je pense... Entendu.

(intervention hors micro)

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

OK, là, c'est une intervention concernant un autre sujet, je vous propose que vous puissiez vous exprimer durant le temps des questions-réponses de tout à l'heure. Si ça vous convient, on va passer à la suite, on va... Je passe la parole à notre président du débat et vice-président de la CNDP, Florian AUGAGNEUR, qui va présenter davantage le débat.

M. Florian AUGAGNEUR – Commission nationale du débat public

Merci, Paula. Bonjour à toutes et à tous, merci pour l'accueil à Lorient et merci aussi aux équipes de la CNDP, des CPDP qui organisent, des SG, qui organisent ces événements, ces nombreux événements depuis le mois de novembre. Merci à eux qui rendent possibles ces événements tous les jours, tout le long du littoral, ce soir aujourd'hui. Je suis Florian AUGAGNEUR, j'ai la chance, l'honneur, la responsabilité aussi de présider les débats publics de planification maritime. Je suis vice-président de la CNDP depuis 2018. Un mot en introduction pour préciser qu'aujourd'hui c'est une réunion spéciale, particulière, traduite en langage des signes en simultanée, c'est très important pour nous. On a le principe d'inclusion, on doit inclure tous les publics et nous sommes ravis que les associations de sourds et malentendants puissent suivre la plupart de nos événements. C'est l'incarnation du principe d'inclusion qu'on cherche à mettre en œuvre de la manière la plus concrète possible. Ça va nécessiter un effort de notre part, il ne faudra pas parler en même temps. On ne le fait jamais, mais là encore moins. Et on ne doit pas parler trop vite. Juste un mot, je suis déjà trop long. La CNDP, c'est quoi ? Le débat public la mer en débat, c'est quoi ? La CNDP est l'autorité indépendante en France qui défend votre droit à toutes et tous ici, dans cette salle et en dehors de cette salle, de participer à l'élaboration des décisions. C'est ça, le rôle de la CNDP. C'est une autorité indépendante du gouvernement, le gouvernement ne peut pas donner d'instruction à la CNDP, la Commission nationale du débat public, ou tout autre maître d'ouvrage d'ailleurs. Notre rôle est simple: on veille à la transparence de l'information, on organise les échanges, comme ce soir, hier, comme tous les événements dans le cadre de ce débat public, mais surtout on restitue la parole du public. À la fin du débat public, on dira, de manière totalement neutre, sans jamais donner notre avis puisque notre rôle est de défendre l'avis des autres ; nous dirons : voilà ce qu'ont dit les publics et surtout, nous veillerons à ce que soit pris en considération dans les décisions qui interviendront par la suite. Pourquoi la mer en débat ? Le gouvernement va prendre ou doit prendre des décisions de planification maritime à la fin de l'année 2024... On me regarde, car je ne suis pas le PowerPoint. Le gouvernement doit prendre des décisions de planification maritime en fin d'année 2024 qui vont se traduire par la mise à jour des documents stratégiques de façade de la France hexagonale : sur la protection de l'environnement, sur le partage de l'espace maritime, la cohabitation des usages et leurs évolutions, et le potentiel développement de l'éolien en mer, du moins les conditions de ce développement. Le débat public, la mer en débat, a lieu depuis le mois de novembre, qui se tient jusqu'à fin avril, jusqu'au 26 avril. Il y a déjà eu près de 200 événements tout le long du littoral, 12 000 participants, des outils en ligne qui ont réuni 135 000 sessions, donc beaucoup de matière à analyser, beaucoup d'arguments échangés. Merci d'être là aujourd'hui pour poursuivre les échanges et continuer à approfondir ces échanges. L'ensemble de ces échanges, de ces arguments et de ces propositions sera restitué dans un compte-rendu final publié le 26 juin, auquel le gouvernement aura trois mois pour répondre, point par point. Mais très bientôt, nous allons, car nous nous sommes engagés à le faire, publier les premiers enseignements du débat, une sorte de rapport d'étape, de mi-parcours. Très prochainement, c'est dans les prochaines heures, les prochains jours, vous pourrez constater ce qui s'est dit ailleurs, ce qui s'est dit depuis les débuts du

débat. Vous pourrez critiquer, nous critiquer si vous ne vous reconnaissez pas dans ce qui a été dit, afin que nous l'amendions, que nous le corrigions, pour que tout le monde puisse se reconnaître dans les conclusions du débat qui interviendront le 26 juin.

Merci à toutes et à tous pour votre présence, merci aux intervenants, à la maîtrise d'ouvrage qui est présente, merci aux équipes pour l'organisation et l'animation de cette soirée.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Merci, Floran. Après cette introduction plus globale sur le débat, je vous laisse à Karine BESSES, déléguée régionale de notre façade, de la CPDP, qui va introduire davantage les enjeux liés à notre territoire.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Bonsoir à tous et bienvenue à tous ce soir. On est plutôt contents de finir ces six escales, ce parcours à Lorient, qui est un territoire très important pour énormément de choses, dont la pêche, dont aussi les débats qui ont eu lieu sur l'éolien, où on était déjà présent. La CNDP a organisé les débats sur l'éolien Bretagne Sud. On revient ce soir et donc, rapidement, pour ne pas perdre plus de temps, je vous dis un peu ce qu'on a fait... Floran parlait de 200 évènements au national, nous, c'est 50 évènements sur toute la Bretagne, avec des évènements divers et variés : des rencontres publiques pour brosser le cadre du débat et vous faire travailler sur les ateliers. Et puis, après, on approfondit avec des ateliers en ligne, sur un certain nombre de sujets. Ce jeudi, c'est le sujet sur la pêche, quel défi pour la pêche ? On vous invite aussi à vous brancher avec nous jeudi soir pour approfondir certaines choses. On a eu des débats mobiles, des ateliers fresques, des ateliers cartographiques avec des jeunes et des moins jeunes. On est allé vers les universitaires, les scolaires, vers les publics éloignés. On essaie d'aller vers tous les publics, c'est le rôle de la CNDP de rendre le débat accessible à tous. Et puis, aussi, on a permis d'organiser au conseil des développements, à d'autres structures, des réunions en local pour démultiplier les réunions et informer au maximum. Voilà le parcours qu'on a fait. À chaque fois, il y a la ville principale, mais on a sillonné autour. Pour ce soir, voilà... La réunion de ce soir, c'est vraiment vous informer, débattre, permettre des temps d'échange, répondre à vos questions aussi, recueillir vos questionnements, vos avis et points de vue, et veiller à leur prise en considération. On vous demande vraiment, et on en est désolés, qu'on ne puisse pas avoir une présentation de chaque structure, ici, en plénière, on est vraiment désolés, mais si on commençait à faire ça, on vous retiendrait jusqu'à 2h00 du matin, ça serait compliqué. Au fur et à mesure des escales, des rencontres, on a essayé de donner la parole à un maximum de personnes et il y a plein d'autres moyens aussi, des cahiers d'acteurs à mettre sur le site, vos avis à mettre sur le forum sur Internet. Il y a plein de moyens de donner son avis. Je tenais aussi à vous dire ça. Il me reste à vous souhaiter une très bonne soirée et puis, je redonne la main à Paula qui va poursuivre l'animation et à tout à l'heure pour les questions-réponses.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Je vais appeler ici, car on va commencer à rentrer dans le vif du sujet, avec les représentants de la maîtrise d'ouvrage, je vous présente Estelle GODARD, responsable de la mission coordination des politiques mer et littoral à la DIRM, la direction interrégionale de la mer Nord-Atlantique Manche-Ouest. Lucie TRULLA, directrice des projets éoliens en mer à la DREAL, direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement. Bertrand BOURDON qui est pilote de projet concertation chez RTE, réseau de transport d'électricité. Ils vont nous partager leurs attentes, leur parti pris, de leur point de vue. Une nouvelle chose, on a des cartes de la maîtrise d'ouvrage sorties le 6 mars. C'est la première fois qu'on dispose de cartes avec les propositions de l'État, sur des cartes, sur notre façade, je vous laisse la parole.

Mme Estelle GODARD – DIRM NAMO

Merci, bonjour à toutes et tous. On va vous présenter à trois voix les objectifs de la planification maritime qui nous occupe aujourd'hui, les attentes de la maîtrise d'ouvrage sur le débat public. Je suis Estelle GODARD, je travaille pour la direction interrégionale de la mer Nord-Atlantique Manche-Ouest. Rapidement, pour remettre le débat dans le contexte général du document stratégique de façade Nord-Atlantique Manche-Ouest, parce qu'il concerne la région Bretagne et la région Pays de la Loire, c'est l'outil que la France a choisi pour décliner la politique maritime intégrée, déclinaison de deux directives européennes : à portée environnementale qui vise le bon état des milieux marins, et une direction à portée socio-économique, visant à la planification des activités en mer. Ces deux directives européennes sont mises en œuvre par la stratégie nationale pour la mer et le littoral, dont la deuxième

version est en cours d'adoption. Elle-même, elle est déclinée dans les documents stratégiques de façade ou DSF. Donc, ils sont pour nous, pour ce qui concerne la façade, le DSF NAMO, ce sont des documents rédigés sur une période de six ans, portant sur un volet stratégique qui nous occupe aujourd'hui, et sur un volet plan d'action sur lequel le débat public ne porte pas. Ce qu'il est important de rappeler, c'est qu'on est sur des cycles d'élaboration et de mise en œuvre de six ans. Donc, la stratégie de façade NAMO, la première a été adoptée en 2019. Le débat public est la première brique d'un processus enclenché, qui court jusqu'à 2025, notre délai pour adopter la stratégie de façade maritime mise à jour.

Autre élément important à rappeler : la planification maritime en France, elle s'élabore dans un cadre très concerté, donc une concertation tout au fil du processus, avec notamment les conseils maritimes de façade et leur commission permanente, dont certains sont membres ici, et les instances des régions, comme l'assemblée générale mer et littoral des Pays de la Loire. Pardonnez-moi, j'ai un peu de mal à manipuler... Je ne pointe peut-être pas au bon endroit... Ce n'est pas qu'on a énormément de diapos, mais ça peut aider à la prise de parole. Ça fonctionne ! Merci. Il y a le timing, avec le petit biper. OK.

C'était quand même important de rappeler le contexte général de la planification maritime. En ce qui concerne les objectifs et les attentes de la maîtrise d'ouvrage, pour le débat public : la première attente, c'est que le débat aide à contribuer à la mise à jour de la stratégie de façade. C'est-à-dire de mettre à jour les enjeux et les objectifs, également les principes de cohabitation des différents usages sur l'espace maritime, devant s'exercer dans le bon respect de l'état de l'environnement marin. Ces principes doivent également s'inscrire dans les quatre priorités de la stratégie nationale mer et littoral : la neutralité carbone, la protection de la biodiversité, l'équité, c'est-à-dire le bien-être des populations, et l'économie au sens de la souveraineté économique de la France et des retours sur les territoires. Diapo suivante s'il vous plaît... Juste un petit éclairage : pourquoi c'est important d'avoir un document pour travailler sur la cohabitation des activités maritimes ? Avec ce schéma, on voit un grand nombre d'activités sur l'espace marin, qui ont besoin, de façon différenciée, soit du littoral, de l'espace plus au large, des eaux profondes, ou alors même de l'air, on a un besoin de faire en sorte que ces activités puissent s'exercer et qu'on prenne en compte les activités historiques et également les activités futures. Juste un petit focus par rapport aux activités qui sont majeures sur le département et sur le territoire de Lorient : sur la pêche professionnelle qui fait l'objet des groupes de travail par la suite. Une pêche professionnelle très présente avec comme caractéristique d'être une pêche côtière, beaucoup d'aquaculture, une part de construction navale et nautique, la plaisance, les sports nautiques et comme activité en cours de développement, le parc éolien en mer flottant dont on a parlé.

Le deuxième objectif de la maîtrise d'ouvrage sur la planification et vis-à-vis du débat public : contribuer à l'identification des secteurs à privilégier pour développer la protection forte en mer. La protection forte, ce n'est pas un nouvel outil réglementaire, c'est une labellisation de secteur au sein des aires marines protégées répondant à trois critères : ils ont des enjeux environnementaux d'intérêt, ils doivent être couverts par des mesures de gestion de la réglementation qui permettent de réguler les usages pouvant porter préjudice aux enjeux environnementaux concernés. Le deuxième critère, ces secteurs doivent être dotés d'un document de gestion et le troisième critère est de disposer d'un dispositif de contrôle. C'est ce que recouvre cette reconnaissance en zone de protection forte. L'objectif de la mise à jour de la stratégie de façade, c'est que l'espace maritime Nord-Atlantique Manche-Ouest puisse être couvert par 3% de protection forte d'ici à 2027. Pour ce faire, la maîtrise d'ouvrage met à disposition du public des cartes, ici, à l'échelle de la façade, identifiant les secteurs d'étude pour la protection forte, avec en pastille sur le côtier, les secteurs déjà identifiés à l'issue de concertations lors du premier cycle de la planification maritime, dans la première stratégie de façade. Et plus au large, les aplats jaunes recouvrent des nouveaux enjeux identifiés, notamment des écosystèmes marins vulnérables, sur lesquels il convient de disposer de la protection forte. Vous avez cette carte à l'échelle façade et également ces focus à l'échelle du département sur les tables, pour pouvoir mieux les consulter. Ils sont également en ligne sur le site La mer en débat et sur Géolittoral. Je passe la parole à mes collègues pour l'éolien en mer.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Il reste 8 minutes.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

On va aller vite, le troisième objectif, c'est le développement accéléré et ambitieux de l'éolien en mer à hauteur de 45 GW en cumulé d'ici à 2050, soit une trentaine de parcs : c'est l'occupation de 2% de

l'espace maritime métropolitain, avec de possibles restrictions d'usage de cet espace ou des synergies. Afin de donner de la visibilité à l'ensemble des citoyens, mais également des acteurs, c'est-à-dire les collectivités, les socioprofessionnels, les usagers évidemment de la mer, l'État a décidé de planifier dans le temps et dans l'espace ce développement. Et nous attendons de ce débat public que les participants, les parties prenantes s'expriment sur la mise en place de deux cartographies, à deux horizons temporels : une première cartographie à dix ans qui nous permettra d'identifier et d'attribuer jusqu'à 15,5 GW de nouvelles capacités d'accueil pour l'éolien. Une phase de moyen terme à l'horizon 2050 pour identifier les futures zones qui accueilleront de nouveaux développements qui répondront à l'évolution des usages et des technologies. Pourquoi sortir... Si on peut passer à la diapo suivante... Pourquoi développer l'éolien en mer ? C'est pour sortir des énergies fossiles, principale cause d'émission de gaz à effet de serre, qui est la principale cause du changement climatique. Et pour cela, l'État vise deux objectifs à travers quatre actions : le premier objectif, c'est de réduire notre consommation d'énergie. C'est ce qui est symbolisé avec le passage du premier camembert qui présente les 1 611 TW/h d'énergie consommée. Et horizon 2050, l'objectif est de réduire de 40 à 50% cette consommation d'énergie pour atteindre 900 TW/h. Ça, ça va se faire avec deux leviers : la sobriété, car l'énergie la plus écologique est celle qu'on ne consomme pas. Et ça s'accompagne aussi de l'efficacité énergétique, c'est-à-dire s'équiper d'équipements plus performants en termes de consommation énergétique ou utiliser des énergies avec un meilleur rendement. Dans ce cadre-là, l'État mise sur les énergies décarbonées, notamment l'électricité décarbonée. Ça va être noté deuxième objectif, de produire une énergie décarbonée par deux leviers : un plan de relance du nucléaire et le développement des énergies renouvelables dont l'éolien en mer qui est une des technologies les plus matures parmi les énergies renouvelables, très productives, avec un gisement de vent... On a le deuxième gisement de vent en Europe. Créatrice d'emplois, à coût compétitif. Et cette énergie nous permettra d'assurer notre souveraineté et notre indépendance énergétique. Aujourd'hui, on a 16 projets éoliens qui sont développés au niveau des quatre façades métropolitaines, pour à peu près 10 GW, 4 parcs en façade Nord-Atlantique Manche-Ouest, avec Saint-Brieuc, le projet Bretagne Sud, Saint-Nazaire, Noirmoutier notamment. L'objectif à dix ans, c'est de développer à l'échelle de notre façade 6 à 9 GW, ce qui correspond à trois à cinq parcs. Les prochains parcs seront d'une puissance supérieure à ceux développés jusqu'à présent. Et à 2050, on vise 17 à 25 GW. Vous voyez que notre objectif est très ambitieux, c'est quasiment 30 à 50% des objectifs nationaux. Je passe la parole à Bertrand pour la suite.

M. Bertrand BOURDON – RTE

Bonsoir, Bertrand BOURDON, je suis responsable de projet pour RTE qui gère les niveaux de très haute tension. On est en charge du raccordement des parcs de grosse puissance et notamment des parcs offshore. Un raccordement de parc offshore, compte tenu des puissances et des distances annoncées, ça sera en courant continu. Ça nécessite en mer une station de conversion pour convertir le courant alternatif produit par les éoliennes en courant continu. Ça consiste en un poste en mer, une liaison sous-marine, une zone d'atterrage, une liaison terrestre et un raccordement jusqu'au réseau de transport d'électricité existant à 400 000 volts. En détail, si on peut passer à la slide suivante: on a un cran technologique à passer à horizon 2040. Jusque-là, ça sera un poste posé jusqu'à une bathymétrie de 100 mètres et au-delà de 2040, on pourra faire des postes flottants. Ce n'est pas une question de technologie de poste, mais de câbles. On n'a pas de câbles, aujourd'hui, dynamiques, donc c'est l'ombilical de la photo de droite qui permet de résister à des mouvements de houle permanents. Les câbliers annoncent ce type de câbles à horizon 2040. Il y a un enjeu technique avec le positionnement des parcs sur ces 100 mètres, mais le poste peut être un peu éloigné des parcs jusqu'à une vingtaine de kilomètres sur les dernières éoliennes. Là, les câbles, en visuel, c'est un raccordement courant continu. Sur un câble de ce type, sur une liaison de ce type, on peut transiter jusqu'à 1,2 GW ; sur des câbles un peu plus costauds, on peut transiter jusqu'à 2 GW. C'est une très forte puissance. Ces câbles sont en mer, soit en souillé, soit protégés par des rochers. Donc les pêches peuvent reprendre une fois que c'est réalisé. Il y a un point particulier, la zone d'atterrage, ce sont des points particuliers devant répondre à des enjeux techniques, environnementaux, et contextuels. Il y a différentes technologies. Là, vous avez en visuel une tranchée ouverte, c'est ce qui a été utilisé à Saint-Nazaire. Slide suivante : un forage dirigé, c'est ce qu'on va employer pour le raccordement de Bretagne Sud, c'est ce qu'on emploie aujourd'hui à Celtique sur la ligne avec l'Irlande.

Le raccordement se poursuit à terre jusqu'au réseau de transport, à 400 000 volts. Le réseau de transport en Bretagne, vous l'avez en rouge : c'est le réseau 400 000 volts, celui sur lequel on va chercher à se connecter. Il y a trois postes en Bretagne, Plaine-Haute au sud de Saint-Brieuc, La

Martyre dans le Finistère et Calan au nord de Lorient. On ira à chercher à se raccorder sur ces postes, ou les étendre pour nous raccorder.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Le temps est écoulé, mais du coup, je pense que... L'intérêt de ce soir, c'était aussi que l'État puisse nous présenter les cartes qu'il a fait sortir, les cartes de propositions de positionnement des parcs éoliens qui sont sorties le 6 mars. On est la façade où les cartes sont sorties le plus tard. On s'était mis d'accord pour présenter plus rapidement les éléments précédents, mais aussi que l'État arrive au moment où il nous fait part de son argumentation sur les cartes qui viennent de sortir le 6 mars. On n'en a pas encore parlé en réunion. Il me semble que c'est quand même important de vous donner le temps, sachant que l'intérêt... Vous aurez, j'imagine, plein de questions et vous pourrez rajouter des choses en répondant aux questions des gens. Ça sera quand même plus interactif. On vous laisse le temps de présenter ça et pourquoi aujourd'hui l'État fait cette proposition qui n'est encore qu'à l'état de proposition, qu'il a soumis au débat le 6 mars.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

La carte que je vais présenter présente les zones au sein desquelles il est techniquement possible d'implanter les projets d'éolien en mer et leur raccordement, selon cinq critères techniques. C'est une proposition à ce stade, de zones propices, ça ne préjuge pas des conclusions du débat ni des enseignements des études encore en cours. Le premier critère technique porte sur la vitesse moyenne du vent à 180m de hauteur, c'est-à-dire la hauteur de la nacelle et donc c'est nécessaire pour la production de l'électricité. Cette vitesse moyenne doit être supérieure à 8m/s. Sur notre façade, on a un gisement de vent extrêmement favorable et ce n'est pas un critère discriminant pour implanter ou rechercher les zones propices. Le deuxième critère est lié à la profondeur de l'eau et la technologie. Je vais aller assez vite. Ça reprend le cadrage technique économique présenté par Bertrand BOURDON. À dix ans, on pourra faire l'éolien en mer sur les bandes roses, jaunes et bleues. En rose, ça sera de l'éolien posé. D'ailleurs, sur la carte, vous voyez les périmètres bleus, qui sont les parcs déjà existants, qui sont en zone rose, qui va jusqu'à -50m de bathymétrie. Dans la bande jaune, ça sera posé ou flottant, on est entre -50 et -70m. Et au-delà, de -70 à 100m, c'est la zone bleue, c'est la limite technique et économique pour l'installation du poste en mer pour le flottant, à dix ans. Et au-delà, à 2040, on sera en capacité d'installer de l'éolien flottant et des postes en mer flottants dans la bande verte qui s'étend de -100m à -200m, jusqu'à la limite du plateau continental. Le troisième critère, c'est la distance minimale à la côte : l'État a choisi, au regard des expériences précédentes, de retenir une distance de 15km minimale à la côte et aux îles habitées, matérialisée par la zone tampon grise. On ira rechercher à développer les parcs au-delà de cette limite. Le quatrième critère technique, c'est la navigation maritime qui est particulièrement dense au droit de notre région. Des dispositifs de séparation de trafic, ce sont les polygones bleus situés au droit d'Ouessant et au droit de Cherbourg, le DST d'Ouessant et le DST des Casquets sont évidemment des espaces où nous n'implanterons pas de parc éolien en mer et nous maintiendrons une zone tampon de 10 000 nautiques, 18km d'épaisseur, vis-à-vis du trafic qui est encadré par ces deux DST, qui est au moins de 200 navires/jour. Le dernier critère technique, des enjeux de défense, ça ne fait pas l'objet du présent débat public puisque ce sont des enjeux confidentiels. Néanmoins, le ministère des Armées a produit une carte qui présente la compatibilité de ces activités avec l'éolien en mer. En bleu, les zones compatibles du point de vue défense avec l'implantation des parcs éoliens en mer. En blanc, les zones incompatibles, soumises à un examen au cas par cas par le secrétariat général à la mer. *

En superposant ces cinq critères, on a la définition de 7 zones. 5 zones à dix ans, qui se matérialisent... La première, c'est la zone A située à 15 kilomètres des côtes. Tout à l'heure, je parlais de la distance au trafic inter DST. Ça explique la limite au Nord, une première zone de 2 260 km². Une deuxième zone en extension de 90 km², Bretagne Sud. Ce sont les extensions des parcs existants. Troisième zone, idem, 100 km², au droit du parc de Saint-Nazaire. La quatrième zone, 200 km² également, au droit du parc de Noirmoutier, et une dernière zone qui se situe face à la Vendée, qui fait à peu près 770 km². Ça, ce sont cinq zones propices où on va étudier l'implantation de projet. Dans des zones de plus long terme, à étudier encore plus, deux secteurs vraiment au droit de la Bretagne, une zone C, de plus de 13 500km² et une deuxième zone... Ça ne marche pas... Une deuxième zone, la zone B, de 2 200 km². Nous allons... Ça, ce sont des espaces dans lesquels nous cherchons à implanter les objectifs et nous verserons prochainement des études présentant la sensibilité environnementale à l'éolien en mer pour nourrir le débat. Nous prendrons également en compte les usages notamment des pêches professionnelles avec l'objectif de favoriser la conciliation de ces usages et on intégrera les enjeux de

patrimoine et de paysage, et les enjeux de raccordement. Cela nous permettra, en plus des conclusions du débat, d'identifier les zones d'implantation et de raccordement. Vous pouvez superposer ces critères techniques et d'autres informations via la visualiseuse qui est hébergée sur le site Internet Géolittoral, qui vous permet de manipuler ces couches d'information et les superposer pour vous faire votre propre opinion sur la proposition des zones propices soumises par l'État.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Une présentation, ces études, quand est-ce que vous... Vous allez les verser au débat ou plus tard ?

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

L'idée est de les verser au débat avant la fin du débat. L'étude paysagère, notre objectif est de la verser fin mars, début avril, tout comme celle de la sensibilité environnementale et l'étude de la spatialisation des activités de pêche qui est complémentaire des travaux menés par les comités régionaux des pêches.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Pour préciser, il y aura une concertation continue, post-débat. Là, les documents sont versés tardivement, ça vous obligera, finalement, dans la période de concertation continue, à aller plus loin sur ces aspects-là. On en reparlera plus tard.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Merci pour ces éléments qui, je l'espère, vous permettront de mieux comprendre les enjeux. J'appelle les deux représentants d'acteurs, Éric SARTORI, secrétaire de l'association PIEBIEM, qui va introduire, cinq minutes, sur son association et leur regard sur ce débat. Et j'aimerais aussi que Serge LEFRANC, vice-président du comité départemental de pêche du Morbihan, nous rejoigne pour prendre la parole pour la suite. On vous laisse une chaise ici. Comme vous l'avez compris, le temps que M. SARTORI s'installe, les enjeux du débat sont très complexes, il y a beaucoup d'information et ce n'est pas évident de faire le tri dans tout ça pour rendre l'information suffisamment lisible et pouvoir vous positionner et développer votre réflexion à vous. Je vous laisse la parole, M. SARTORI.

M. Éric SARTORI – PIEBIEM

Merci de nous donner la parole, ce qui est un peu inhabituel peut-être. PBM, c'est préserver l'identité environnementale de la Bretagne-Sud et des îles contre l'éolien en mer. Ça donne assez notre objectif. Je passe à la slide suivante: qu'est-ce que c'est que ce programme éolien en mer ? Où en sommes-nous et où allons-nous ? En août 2022, le choc visuel du premier parc éolien en mer, des allumettes qu'on ne devait pas voir et qui saccage le littoral et la presqu'île de Guérande jusqu'à La Baule. C'est un choc visuel bien prévisible en raison de la nature pentue et rocheuse des côtes françaises, les parcs éoliens sont à moins de 20 km du littoral contre plus de 401 en mer du nord. C'est aussi Saint-Brieuc, en partie en zone Natura 2000, avec une belle visibilité de la côte. Demain, ça serait peut-être Bretagne Sud, 60 éoliennes flottantes, de 260 à 300m de haut, entre Belle-Île-en-Mer, 19km, Groix et Quiberon, quatre fois la hauteur du point culminant de Belle-Île-en-Mer, 1,5 fois sa surface, avec la dévastation de paysages emblématiques de la Bretagne comme les aiguilles de Port-Coton et un atterrissage à Erdeven qui passera par les champs de menhir. Après-demain, 45 GW le long des côtes françaises, donc 90 Saint-Nazaire en énergie, donc une trentaine de parcs pour la seule façade NAMO. C'est le doublement du parc de Saint-Nazaire en pleine vue de Belle-Île et Hoëdic, Houat, l'agrandissement de Bretagne Sud, un second parc gigantesque au sud de Belle-Île, à 30 ou 70km selon la version SER ou la version de l'État. Une façade Bretagne Nord complètement serrée de parcs à moins de 40km. Nous, PIEBIEM, nous sommes opposés à ce programme éolien qu'on juge climatiquement sans intérêt, qu'on juge dangereux pour la sécurité d'alimentation, mettant en péril la des activités comme la pêche côtière artisanale, le nautisme, le tourisme et ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche vie marine. Ce sur quoi je veux insister, puisque c'est le sujet de cet exposé, c'est sur le caractère aberrant du point de vue économique de l'éolien en mer et sur son coût exorbitant. Ça, c'est un résumé de la seconde partie de 2023, année révélatrice pour l'éolien en mer, la perte de valeur du groupe Siemens avec -30% en une seule séance, des effondrements financiers et des difficultés industrielles pour Vestas (-50%), pour Nordex (-57%), Siemens énergie avec -80%, Orsted (-82%) sur leurs cours de bourse depuis 2021 et surtout, la recapitalisation de Siemens Energy par l'État allemand pour 15 milliards d'euros. Il y a eu encore la longue litanie des appels d'offres d'éolien en mer infructueux, en Grande-Bretagne zéro candidat à l'appel d'offres de septembre 2023 à 55 euros par MW/h, ou partiellement avec de faibles nombres de réponses en Allemagne et au Mexique. Beaucoup plus spectaculaire encore, des

renoncations en série à des parcs déjà accordés dans la majorité de ceux prévus le long des côtes du New Jersey quitte à payer de fortes indemnités.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Il vous reste bientôt une minute.

M. Éric SARTORI – PIEBIEM

Ce n'est pas sérieux...

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Je suis désolée.

M. Éric SARTORI – PIEBIEM

Le point sur lequel je veux insister : ce qui s'est passé en 2023 n'est pas un phénomène conjoncturel, mais un phénomène structurel qui est là pour durer. Voici les raisons de penser que ce renchérissement de l'éolien n'est pas conjoncturel, mais structurel : dépendance en métaux et matériaux critiques, dépendance chinoise, domination chinoise avec un risque géostratégique, l'éolien offshore est la méthode d'électricité la plus gourmande en matériaux et en minerai de matériaux critiques. Le directeur scientifique du BRGM va de conférence en conférence en avertissant que d'ici 2030-2035, il va falloir choisir entre l'éolien en mer, le développement des interconnexions et l'ordinateur ou le téléphone portable. Ce sont les mâts, les nacelles, les pales, pour lesquels ce sera soit l'achat en Chine qui se prépare à inonder le marché, soit des risques pris considérables. Pour les câbles et le cuivre, il n'y en aura pas assez pour le développement des interconnexions et l'éolien en mer. C'est une course mal maîtrisée au gigantisme. Le principal acteur de l'assurance des parcs a prévenu que pour eux les grandes éoliennes devenaient inassurables. Les autres assureurs insistent aussi sur les défaillances des câbles de plus en plus fréquentes. Estimation, disons généreuse des durées de fonctionnement en mer : 25 ans. Ce n'est pas gagné. Sur les données historiques, 15 ans semblent plus raisonnables. Surestimation du potentiel éolien et du fonctionnement des parcs comme à Saint-Nazaire. Enfin, très important, les coûts système qui viennent du fait que l'électricité, ce n'est pas simplement produire des...

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

M. SARTORI, le temps est écoulé.

M. Éric SARTORI – PIEBIEM

Attendez, ils ont largement dépassé... J'ai encore besoin de trois minutes.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

On vous laisse deux minutes, mais juste dire qu'ils ont expliqué le cœur du débat ce qui permettra de faire la suite. Vous, c'est un positionnement d'acteur. Je suis désolée, mais on ne pourra pas dépasser de plus de deux minutes. On peut remettre un compteur... C'est pour ça qu'on est en train de mettre deux minutes en plus, pour qu'il puisse finir ses propos.

M. Éric SARTORI – PIEBIEM

Ce n'est pas simplement produire des électrons, c'est assurer un service complet qui fait que là où vous êtes, vous appuyez sur un interrupteur, vous avez de l'électricité. Ces coûts système, ce sont des coûts d'extension du réseau. 100 milliards d'euros pour RTE plus 100 milliards d'euros pour Enedis. Il y a des coûts de back up, d'équilibrage de réseau, qui sont en explosion en Grande-Bretagne, ce sont aussi les coûts de profit, qui sont des épisodes de surproduction éolienne déjà fréquents en Europe du Nord. Quand les éoliennes produisent de l'électricité dont personne n'a besoin, cette production se fait à perte, voire à prix négatif et c'est un coût supplémentaire que quelqu'un finira par payer. On arrive à une estimation de 250 euros par MW/h en coût total pour de l'éolien posé et pour le flottant, qui n'est pas une technologie mature, ce n'est pas prédictible, c'est une boule de cristal selon Total Énergies. On nous dit aussi que le coût de l'éolien ne cesse de baisser, que la référence est Centre-Manche avec 44,9 euros le MW/h, c'est une cinquantaine d'éoliennes avec des turbines de 24 MW dont je ne sais pas du tout où ils vont les trouver. Je vous livre les commentaires assez dubitatifs de la CRE, la commission de régulation de l'énergie des concurrents : les prix bas sont une bonne nouvelle pour les finances publiques, sous réserve que ce soit soutenable pour les porteurs de projet. Or, avec des prix aussi bas, dans le meilleur des cas, si le projet est faisable, c'est en étranglant la supply chain qui rencontre déjà d'énormes difficultés ou en commandant chez les Chinois. Autre facteur : EDF a

remporté cinq parcs éoliens sur huit, est-ce qu'EDF ne servirait pas de vache à lait pour l'éolien ? Un épisode instructif, la renégociation des tarifs de 2018 des parcs éoliens en mer sur laquelle la Cour des comptes s'est prononcée en 2023. Une baisse de tarif modérée, mais moyennant cela les exploitants des parcs éoliens ont obtenu l'utilisation gratuite du domaine public, la prise en charge du raccordement par RTE et l'indexation totale sur l'inflation qui est une aberration.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Cette fois-ci, le temps est écoulé.

M. Éric SARTORI – PIEBIEM

Conclusion de la Cour des comptes : le bilan financier de la négociation ne peut pas être établi. Notre conclusion, avec des négociations comme ça, on n'est pas près de voir beaucoup baisser le coût réel de l'éolien en mer.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Merci. Ce n'est pas un exercice facile, je peux comprendre votre frustration, merci de votre intervention. Je laisse M. LEFRANC nous présenter les enjeux spécifiques de la pêche.

M. Serge LEFRANC – Comité départemental des pêches du Morbihan

Bonsoir à tous, Serge LEFRANC, patron pêcheur, je pourrais présenter notre comité en 4 minutes et 40 secondes. C'est une structure composée d'élus, on est 24 au comité départemental, dont 9 salariés. On défend les intérêts des professionnels, la formation des professionnels, le suivi des pêches et la participation à la gestion halieutique des environnements marins. Au sein du comité, on a aussi une personne chargée de l'halieutique, il y a aussi la réglementation, un garde-juré qui applique les règlements qu'on fait en comité. Dans le Morbihan, on a 300 navires, ce qui représente 1 000 marins. Les navires sont répartis de l'estuaire de la Vilaine, jusqu'à l'estuaire du Payré, en passant de Belle-Île, Quiberon, Lorient. Il y a plein de petits ports, donc ce n'est pas spécialement le port de Lorient. Dans cette petite pêche, c'est inférieur à 48h, côtière, c'est jusqu'à 96h, et pêche au large, c'est au-delà de 96h. Sur notre quartier, 80% de notre pêche, c'est de la petite pêche, de la pêche côtière. On a une flottille diversifiée, polyvalente. Il y a des chalutiers, des fileyeurs, des caseyeurs, des bateaux avec plusieurs métiers au fil des saisons : dragueurs, puis du filet. On a beaucoup de bateaux polyvalents. La criée, on en a deux, la criée de Quiberon et celle de Lorient avec 17 000 tonnes débarquées en 2023 à la criée de Lorient, un peu plus de 1 000 tonnes à Quiberon. On a besoin de ces criées, car ce sont elles... C'est notre circuit de distribution, le pêcheur pêche et envoie sa marchandise à la criée. Il faut savoir que chaque marin embarqué engendre 3-3,5 personnes à terre. J'entends dans les personnes à terre, les mareyeurs, les transformateurs, les chantiers nautiques, tout ce qui gravite autour de la mer. On parle aussi des arts traînants, le chalut de fond, arts dormants dans le casier. Arts traînants, c'est beaucoup de dragueurs, de chalutiers, surtout sur Lorient, qui pêchent la langoustine. La drague, c'est plus la partie baie de Quiberon, courroux de Belle-Île. Les arts dormants, c'est tout ce qui est filets, casiers, le matériel travaille quand le pêcheur est couché. Par contre, les arts traînants, on doit participer. Donc, on a des exemples de gouvernance et de réglementation. La PCP, la politique commune des pêches, déclinée en règlements nationaux. Par exemple, la coquille Saint-Jacques, qui est déclinée au niveau régional. Nous, on a choisi... On a choisi une réglementation encore plus draconienne, on n'est pas forcément obligé... On amplifie selon la ressource sur notre quartier. On a morcelé tous les secteurs en plusieurs zones et en fonction de la production, on adapte l'ouverture des pêches. Mais ce n'est pas forcément une ouverture du 1^{er} octobre au 31 mai. Ce n'est pas le cas d'ailleurs.

Les enjeux de la pêche du Morbihan : une activité sensible à la qualité de l'eau, coût de l'énergie, décarbonisation, attractivité du métier, navires vieillissants...

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

On va rajouter deux minutes, selon la même dérogation que tout à l'heure.

M. Serge LEFRANC – Comité départemental des pêches du Morbihan

Je vais essayer de faire vite, justement. Disponibilité et accès à la ressource dans un contexte géopolitique, le partage des espaces maritimes, on n'est pas seuls sur l'eau, il y a les pêcheurs, les plaisanciers, les ostréiculteurs, il y a vraiment beaucoup de monde sur l'eau. Donc, les aires marines protégées, il y en a de plus en plus et notre périmètre diminue un peu, notre jeu de boules diminue.

Forcément, les éoliennes, ça en fait partie aussi. On a un report des activités de pêche difficiles, car quand on réduit un périmètre de pêche, on reporte sur un autre périmètre et parfois, on arrive avec des conflits d'intérêts entre divers métiers. C'est comme ça, on s'adapte on va dire. Alors, les enjeux pour la pêche du Morbihan: la pêche professionnelle a de multiples contraintes, avec un équilibre fragile malgré les efforts des professionnels. La prise en compte des spécificités des activités de pêche et la concertation avec les professionnels est essentielle dans le cadre de la planification des zones de protection forte et des projets énergétiques renouvelables. La planification spatiale maritime doit intégrer le maintien du rôle de la pêche dans la souveraineté alimentaire dans toute la filière économique. Ce sont les enjeux à venir pour la pêche professionnelle. Je crois que j'ai été un peu plus rapide que les cinq minutes.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Vous pourrez reprendre la parole si besoin.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Je précise que les pêcheurs ont proposé une carte il n'y a pas très longtemps avec un cahier d'acteurs qui peut se retrouver sur notre site La mer en débat, vous pouvez retrouver leurs propositions avec les autres acteurs qui ont proposé leurs cartes. J'appelle Daniel CUEFF, le vice-président mer et littoral à la Région Bretagne, la Région qui porte aussi une vision. Il va présenter la CRML, donc le positionnement vis-à-vis de ces débats.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Il va présenter un positionnement de la CRML, le comité régional mer et littoral.

M. Daniel CUEFF – Vice-président Mer et Littoral région Bretagne

Restons simples, parlons de notre Parlement de la mer, qui a été institué par décision du Conseil d'État en 1992, donc qui a un poids un peu important, présidé conjointement par le président de région, le préfet maritime et le préfet de région. Ça veut dire que nous travaillons depuis déjà très longtemps, depuis le début, depuis le parc de Saint-Brieuc, sur les questions de planification. Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises et nous n'avons pas pris de position sans avoir les cartes. Elles sont aujourd'hui à notre disposition, donc on peut recommencer à travailler depuis ces cartes. On a insisté dans notre CRML sur trois choses : on veut mettre au même niveau de priorité et la pêche, et la filière éolienne, et des usages. Ce "et", ce n'est pas "ou", c'est très important. Nous regarderons ces cartes en fonction de ces objectifs-là. En fonction de ça, nous attendions depuis un moment la carte, la zone des pêches, la zone d'intérêt pêche, la ZIP, nous l'avons eue ce matin. Donc, nous allons l'examiner très fortement, car il est hors de question d'avoir un déploiement éolien qui porte atteinte à notre filière pêche. L'ensemble de notre problématique, dans notre parlement de la mer, c'est de suivre et d'appuyer le développement éolien, mais à condition d'avoir des retombées sur nos ports, leur devenir. Comment le port de Lorient sera activé autour de cette activité ? Comment le port de Brest qui a déjà un pôle d'aire dédié aux énergies marines renouvelables pourra être activé ? Comment les ports de Saint-Nazaire et Nantes pourront être activés pour arriver à ce déploiement ambitieux d'éolien en mer ? Nous avons conscience de notre richesse, 5 600km de côtes quand on intègre la Loire-Atlantique. C'est une richesse de vent, de houles, de marées, pouvant produire de l'électricité, mais nous voulons qu'elle serve à notre économie, en particulier à la pêche, à la décarbonation de la pêche et de nos activités. Donc, nous avons des questions à poser à RTE. Si déploiement il y a d'éolien sur le Nord, quel est le raccordement, l'atterrage alors que les 400 000 volts sont dans le Sud de la Bretagne ? Comment cela va se passer, avec quel type d'infrastructures ? Dès lors que nous produisons cette richesse, l'électricité, est-ce que cette électricité pourra être dédiée à un métabolisme hydrogène en particulier ? Nous savons qu'il y aura deux énergies décarbonées, c'est le vent qu'il nous faut utiliser un maximum et d'autre part l'hydrogène qui sera 100% décarbonée. C'est très important pour le développement de notre maritimité. Voilà où nous en sommes, avec une question qui traverse le préfet maritime, très sensible à la question des usages, le préfet de région, le président de région, c'est la gouvernance. Comment tout ça est gouverné ? Comment tout ça est maîtrisé ? On redoute la privatisation de l'espace maritime, pour l'éolien, la biodiversité. On redoute les usages exclusifs, une gestion non partagée de ces espaces. Là-dessus, notre parlement aura certainement des propositions à faire au gouvernement dans cette approche d'une gouvernance partagée.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Merci pour votre intervention.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, vous avez été le meilleur de la soirée.

M. Daniel CUEFF – Vice-président Mer et Littoral région Bretagne

Je donne à la pêche les deux minutes que je n'ai pas prises.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

On va faire du marchandage de minutes, parce que la minute de parole est chère dans le débat. Ça prouve l'enjeu du débat. On est content de ça. Là, on va passer sur un temps de questions-réponses. Je voulais juste, suite à ce qui s'est dit, il nous semble important qu'un certain nombre d'acteurs aient la parole. Nous, la CNDP, on rappelle ce qu'on peut faire dans le débat, par rapport au cadrage de l'État qui a donné son avis sur la filière éolienne. Le débat, c'est aussi questionner l'opportunité des 45 GW d'éoliennes. Le but, c'est de questionner les projets proposés. Et également, on rappelle ces questions-là, de la protection de la mer, point essentiel de la planification maritime et les documents stratégiques de façade, sur les activités en mer, leur avenir, leur impact, sur la gouvernance et la place du citoyen et des acteurs, le débat doit aussi interroger ça. On a bien vu M. CUEFF aussi qui parlait des questions de gouvernance. Les pêcheurs aussi parlent de ces questions. Et tout autre sujet en lien avec la planification maritime. C'est pour ouvrir très largement. On a le droit de parler de tout, au-delà des questions plus précises de positionnement des parcs ou de positionnement des zones de protection forte, même si, bien sûr, on vous invite à nous donner des éléments, votre pensée là-dessus, notamment par rapport à la proposition de l'État. La proposition des pêcheurs, je vous invite à aller la voir sur le site. Il y a également la proposition des industriels de l'éolien, à voir sur le site également. Si vous voulez avoir une vue complète des propositions aujourd'hui. Je vous propose qu'on passe... On passe aux questions-réponses, avec cette idée... L'idée, c'est d'avoir des tours de parole d'une minute. On vous invite à lever la main. Ceux qui veulent prendre la parole, levez la main, on vous laisse tous lever la main, pour se rendre compte du nombre de prises de parole. Pas encore beaucoup, mais peut-être plus tout à l'heure. Un petit temps de prise de parole, et après, travailler en sous-groupe, là où tout le monde pourra s'exprimer. Tout le monde n'ose pas prendre la parole en public. C'est pourquoi on fait ces groupes de travail.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Je rappelle aussi qu'on aura aussi des questions sur YouTube, pour les personnes qui suivent en ligne. On prendra du temps avec Lucie qui fera le relais de ces questions-là.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Qui veut commencer ? Relevez la main s'il vous plaît. Une minute, on peut mettre le timing.

M. Gérard SOUFFLET

Je vais rentrer dans la clause de la minute.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Je suis désolée, cette clause n'est pas agréable.

M. Gérard SOUFFLET

Cela dit, ce que j'avais à expliquer... Gérard SOUFFLET, animateur des gardiens du large. Ce que je vais expliquer, c'est une démonstration scientifique et technique un peu compliquée, donc en une minute, vous n'aurez que les grands traits. Par contre, je vous conseille de regarder cette démonstration dans le cahier d'acteurs qui a été mis en ligne aujourd'hui. Cette démonstration vise à contrer une idée reçue : l'idée selon laquelle la production d'énergie éolienne en France serait bénéfique pour le climat et atténuerait les émissions de CO2 du pays. Depuis dix ans, le gouvernement nous ment en utilisant cet argument pour vendre ses centrales éoliennes, en campagne ou en mer. Il nous ment, car la France est équipée d'un tout petit nombre de centrales à gaz ou avant au charbon... C'est fini ? C'est fini, autrement dit... Quelques mots pour conclure, il nous ment, donc l'électricité n'est pas utilisée pour décarboner les centrales qui sont en trop petit nombre. Il faut faire quelque chose de cette électricité délivrée de façon obligatoire au réseau. Depuis dix ans, de tous les parcs éoliens, cette électricité est

exportée pour aller décarboner les centrales d'Allemagne, de Pologne ou d'Italie du Nord. Ça bénéficie aux autres, mais c'est payé par les Français, subventions, impôts, tarifs d'électricité qui vont en augmentant, c'est à la charge de la France et ça bénéficie à d'autres.

Mme Karine BESSES, Commission nationale du débat public

Merci de votre intervention et d'avoir écouté vos propos. Vous pouvez aller voir le cahier d'acteurs sur le site Internet du débat. On demande aussi aux acteurs de venir avec des études, des références, en donnant des arguments vérifiés, autant que faire se peut. Madame ?

Mme Élisabeth NEAU – PIEBIEM

Bonjour, Élisabeth NEAU, association PIEBIEM...

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Excusez-moi, je me permets de donner la parole à quelqu'un d'autre, l'association PIEBIEM a présenté durant cinq minutes... Je préfère donner la priorité... Ici. Merci.

M. Kévin SAINDRÉAN

Bonjour, je m'appelle Kevin SAINDRÉAN, je suis là en tant que citoyen et en tant que membre actif de l'ONG Surf rider Fondation. J'avais plusieurs questions, je vais essayer d'être bref. Concernant la CNDP, merci d'exister, le format est pas mal avec les tables rondes, mais vu le nombre de sujets, on a l'impression qu'il faut aller très vite pour envoyer très vite les débats publics pour prendre des décisions rapidement. Je pense qu'il faudrait plusieurs soirées comme celle-ci pour aborder tous les thèmes qu'on veut aborder ce soir. Le projet d'avoir 3% de protection forte, c'est une belle augmentation, mais ça veut dire que 97% ne sont pas fortement protégées. Or, si ce n'est pas fortement protégé, on sait que ce n'est pas correctement protégé. J'aurais voulu avoir une précision là-dessus. De même, vous avez parlé, c'est bien, on ne le fait pas souvent, de la baisse de la consommation, et pas seulement de la décarbonation de la production d'énergie. Mais, vous n'avez pas dit comment le gouvernement pensait avoir cette baisse significative de la consommation. De même que Mer et Littoral aurait pu avoir en priorité cette baisse de consommation. Et enfin, une dernière question pour Monsieur des pêches, est-il impossible de lier parcs éoliens et pêche ? Dans un parc éolien, est-ce qu'on ne peut pas avoir une certaine forme de pêche ?

Mme Karine BESSES, Commission nationale du débat public

Merci beaucoup pour ces questions très intéressantes. Qui souhaite prendre...

M. Patrick CANTE

Merci. Patrick, citoyen, y a-t-il des études sur les conséquences des parcs éoliens en mer sur la biodiversité en général ? S'il y a plus de poissons qu'ailleurs ou non.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour cette question concise. Une dernière question avant de faire un tour de réponse. Si on accumule trop de questions, ça va être compliqué.

Intervenante non identifiée

Je vais utiliser un petit bout de papier... J'habite à Belle-Île-en-Mer et les habitants de Belle-Île sont loin d'approuver le projet d'éoliennes industrielles en cours. Les réactions sont diverses, il y a du déni, de la sidération, de la colère, de l'impuissance, une apparente acceptation. Mais, nous sommes bien opposés à ce projet qui va faire de notre horizon une zone industrielle. Les élus parlent de territoire sacrifié. Et un habitant disait les larmes aux yeux « on va nous derrière mettre des barreaux de prison ». Les paysages de Groix et Belle-Île sont qualifiés de sublimes, transcendants et on s'apprête à saccager ce sublime. Et des paysagistes sont payés pour nous tenter de nous rendre ces futurs paysages industriels désirables, comme un vulgaire pot de yaourt ou la dernière voiture électrique. Il faut savoir que nous ne le désirerons pas, on n'acceptera pas ces paysages post-pétrole, car là vous touchez à ce qui fait notre identité, à un bien commun, à la nature, à la beauté, à des choses essentielles, qui nous dépassent, qui vous dépassent visiblement, à du sacré. Vous faites ça contre l'avis des populations.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Merci. Vous êtes dans une association, vous représentez la population de Belle-Île ? Bon, on n'en saura pas plus. Je pense qu'on va peut-être faire un premier tour de réponse. Je vous laisse répondre. Sur la

baisse de consommation, il y avait une question là-dessus, on peut commencer par celle-là... Est-ce qu'il y a un plan concret ? Sur la sobriété... Vous n'avez pas de micro... Allez-y.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

L'objectif, comme je l'ai énoncé rapidement, c'est d'accompagner le citoyen, les entreprises, les collectivités à diminuer leur consommation énergétique sur l'ensemble de leurs usages, sur l'ensemble des territoires. C'est toutes ces actions qui sont impulsées par l'État, l'ADEME et les collectivités, car c'est en partenariat avec les collectivités, dans le cadre des différents plans climat air énergie ou le schéma régional de développement et d'aménagement durable de nos territoires. C'est tous ces efforts qui permettront de viser la réduction de la consommation d'énergie à 2050, comme dit tout à l'heure, de -40 à 50%. C'est un ensemble d'actions à mettre en œuvre collectivement et individuellement.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Il y a un chiffrage financier de ces actions, un endroit où trouver cela ?

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

C'est dans le cadre des... Il y a à la fois la stratégie nationale bas carbone, ça sera accompagné d'une loi de programmation énergétique qui sera adoptée... Une loi qui portera ces efforts énergétiques, traduite en décret, accompagnant une programmation pluriannuelle de l'énergie avant la fin de l'année. Autrement, vous avez tous les documents, toutes les démarches mises en œuvre par les territoires et l'État pour réduire la consommation énergétique.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

C'est une première réponse, j'espère que vous en êtes satisfait. Il y a la question des 3% qui sont plutôt appréciés, mais qu'est-ce que ça veut dire pour les 97% ? Est-ce que vous pouvez préciser ce qui se passe dans ces zones de protection forte ?

Mme Estelle GODARD – DIRM NAMO

Je vais surtout préciser des ambitions que j'ai omis de rappeler dans la présentation : ces 3% sont des objectifs pour votre façade, à horizon 2027, mais à horizon 2030, la stratégie nationale des aires protégées vise une couverture de 30% du territoire français, dont l'Outre-Mer, 30% du territoire couvert en aire marine protégée dont 10% en protection forte. À terme, l'objectif, c'est 10% de l'espace marin national couvert en protection forte.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Dans le débat, beaucoup de questions ont été posées sur les règles des protections fortes. Ça fait partie des discussions, ce n'est pas encore défini. Qu'est-ce que c'est qu'une zone de protection forte ? C'est l'un des sujets du débat, au-delà de les localiser.

Mme Estelle GODARD – DIRM NAMO

C'est défini par décret, paru en décret 2022, avec les trois critères de la présentation.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Il y a des débats en tout cas dans le débat si on interdit toute activité ou pas.

Mme Estelle GODARD – DIRM NAMO

C'est après évaluation, secteur par secteur, des activités, des enjeux écologiques en place. C'est du cas par cas.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Avec une forte demande que ça soit fait de manière partagée...

Mme Estelle GODARD – DIRM NAMO

C'est aussi prévu dans le cadre du processus. Je vous invite à consulter la fiche 14 du dossier de la maîtrise d'ouvrage qui est en ligne sur le site de la commission nationale du débat public.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Est-il possible de lier pêche et éolienne ?

M. Serge LEFRANC – Comité départemental des pêches du Morbihan

Le seul parc éolien que je vois tous les jours, c'est celui de Guérande. Aujourd'hui, je n'ai pas de retour de pêcheurs qui disent qu'il y a plus ou moins de poissons. C'est quand même un parc assez récent. Peut-être qu'il y a d'autres parcs, dans d'autres secteurs, où on peut dire que ce sont des sanctuaires pour les poissons. Mais chez nous, on ne voit pas la différence pour l'instant.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Et sur la possibilité de pêcher dans les parcs éoliens...

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

Je peux peut-être répondre. C'est une activité encadrée par le préfet maritime, notamment de l'Atlantique pour notre façade. Et la volonté de l'État, c'est favoriser et maintenir la cohabitation des activités de pêche dans les parcs, en maintenant la sécurité de la navigation et des pratiques de pêche. C'est possible dans le parc de Saint-Nazaire, ça sera le cas dans le parc de Saint-Brieuc. À Saint-Brieuc, le parc a été conçu pour que les pêcheurs de coquille Saint-Jacques puissent poursuivre leur activité. C'est bien un objectif de cohabitation des usages que l'État portera pour la planification des futurs parcs.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Merci. Par rapport à la CNDP, comme on vous le disait, on a organisé plus de 50 événements, c'est notre dernière escale, on a plein d'endroits où on a discuté de plein de choses et on est complètement d'accord avec vous, il y a beaucoup de sujets. On essaie de faire au mieux dans le temps imparti pour les aborder. Samedi, on a travaillé avec des acteurs et citoyens volontaires pour aller plus loin dans les débats. Le débat est là depuis fin novembre, on a abordé beaucoup de sujets. On a fait des visites, la rade de Lorient, la zone de l'entreprise de maintenance à la Turballe, le parc éolien Saint-Nazaire, des visites de parcs naturels, etc. Lors de tous ces événements, il y a eu beaucoup de débats et de questionnements. On a fait des ateliers cartographiques aussi. Un citoyen n'a pas suivi tous les événements, mais on a eu plein de citoyens à chaque fois, on a essayé de progresser dans le débat ensemble.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Il y avait une autre question sur l'existence d'études sur les conséquences des parcs éoliens sur la biodiversité, les ressources halieutiques.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

On s'appuie sur les travaux des pays nordiques, notamment l'institut royal des sciences naturelles de Belgique qui a vingt ans de recul sur la mise en place des parcs éoliens. Mais également, on a développé, en France, l'observatoire national de l'éolien en mer, qui lance un programme d'étude de plus de 50 millions d'euros sur trois ans pour analyser les interactions éolien/environnement. Dans le cadre du document stratégique de façade, c'est un document plan programme soumis à évaluation environnementale, donc la cartographie de l'éolien adossée à ce document fera l'objet d'une évaluation environnementale stratégique et l'État devra expliquer la prise en compte des enjeux environnementaux tout au long du processus. Et la première étape, quand on prépare une planification, c'est de faire un inventaire des lieux, de la bibliographie de la façade pour identifier les enjeux environnementaux. C'est ce qui est accessible dans le document de maîtrise d'ouvrage que vous pouvez consulter sur Internet, qui présente l'état des connaissances d'un point de vue environnemental sur la façade. Ensuite, on va mener ce qu'on appelle une démarche éviter/réduire/compenser, pour évaluer les effets des divers parcs, les effets cumulés de cette planification, et à partir de cette évaluation, réduire les effets qui n'auraient pu être évités et compenser ceux qui n'auront pu être réduits. On a une démarche itérative qui à chaque moment du processus étudie ces enjeux environnementaux et oriente la maîtrise d'ouvrage, sur l'implantation probable des parcs. Au sein des zones propices, on va affiner notre niveau de connaissance avec une première étude sur les sensibilités environnementales sur l'éolien en mer. Une fois qu'on aura retenu une zone projet, l'État engagera deux années d'étude pour élaborer l'état initial d'environnement. Et quand on aura un porteur de projet, il mènera une étude d'impact. C'est une démarche progressive.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Merci. Je vous propose qu'on prenne deux questions qui viennent de personnes en ligne. Est-ce que tu peux passer le micro à Lucie qui suit les internautes ?

Mme Lucie BEGUIN – Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. On est une trentaine de personnes en ligne. Il y a une première question sur l'éolien qui est une énergie, la plus chère de toutes, et massivement, subventionnée, 50 à 70% de son coût de revient. Quel impact pour les Français ? Quelle est l'autonomie électrique de la Bretagne et ses modes de production électriques et quels seraient-ils avec le développement de l'éolien en mer ? Que représente une protection de 3% autour de Belle-Île par exemple, et donc par extension, que représentent 30% ?

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Merci. On va peut-être prendre quelques questions dans la salle.

Intervenant, France Nature Environnement Bretagne

Bonjour, Benoît, France Nature Environnement Bretagne, je voulais revenir sur les cartes publiées début mars, qui donnent des zones propices, donc des zones d'exclusion. Je voulais des compléments sur certains critères, car on a du mal à comprendre les 18km au large des lignes du trafic. Sur quels critères on se base sur les 18km de large nécessaires ? Et puis, sur le fait que les zones d'aires marines protégées, notamment les protections fortes, ne seraient pas des critères discriminants. Je suis particulièrement admiratif de la traduction en langue des signes.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Merci de le signaler, on les remercie. Désolé pour la rapidité de certains interlocuteurs, mais on les presse aussi. Là, on se retrouve avec des interlocuteurs qui ont déjà parlé, donc soyez rapides, merci.

Mme Nathalie BEAUZEMONT

Nathalie BEAUZEMONT, Gardiens du large, je voulais souligner que dans ce débat, on n'a pas tellement discuté des alternatives à l'éolien. Alors, il y a par exemple... Bon, il y a différentes possibilités en mer, mais aussi les énergies renouvelables thermiques. Décarboner, c'est mieux avec des énergies renouvelables thermiques que passer par l'électrification. Je voulais souligner aussi que les études environnementales, il faudrait faire l'étude d'impact par le maître d'ouvrage au préalable aux décisions et non pas les études d'impact par le consortium lauréat. Il me semble qu'il y a quand même conflit d'intérêts. Ensuite, pour le projet Bretagne Sud, c'est un parc flottant, je ne vois pas comment la pêche serait possible à travers cette toile d'araignée de câbles dynamiques reliant les éoliennes. Et enfin, pour l'autonomie régionale, étant donné que l'électricité est essentiellement exportée, je ne vois pas très bien en quoi ça sert l'autonomie énergétique régionale. Pour toutes ces raisons, on demande un moratoire de tous les projets éoliens, pour prendre le temps de la rationalité, d'une meilleure information technique de nos représentants politiques. On pense qu'il y a beaucoup de lacunes.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour toutes vos questions. On a noté. Merci pour l'expression de votre position. Une dernière... Je vois Monsieur au fond...

M. François CLÉMENT

Merci. Bonsoir, je m'appelle François CLÉMENT. Durant ma retraite, je suis concepteur d'hydrolienne. Merci à Bruno PARIS qui, grâce à son intervention auprès de la région Bretagne, a réussi à faire en sorte qu'on ait une aide financière... Je suis en contact avec une société qui a fabriqué des hydroliennes et on a des ondulas... Il a eu le temps de faire des essais qui sont plus que prometteurs, car on a des résultats absolument étonnants. Alors, ce que je voudrais savoir : comment faire pour réussir à se faire comprendre ? Il y a des années que j'essaie de dire ce qu'on fait et puis ça ne vient pas. Visiblement, il y a plein d'associations, des écolos, dont je fais partie d'ailleurs... Et ça ne bouge pas.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Vous défendez les énergies hydroliennes et il y a des essais qui se font ?

M. François CLÉMENT

C'est mieux, on envisage une chaîne de montage.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

OK. Merci beaucoup. Ça rentre dans la question des alternatives dont on a parlé dans le débat. Merci, Monsieur, merci beaucoup pour cet exemple local.

M. Marc SOURY

Bonjour, je m'appelle Marc, je suis citoyen. Moi, je me demandais ce qui justifiait les 45 GW installés... J'ai eu l'impression que ça n'a pas été remis dans son contexte. On a parlé de la réduction, vous enlevez les énergies fossiles, on passe de 1 600 à 900 à peu près. C'est magique comme camembert tout à l'heure ! Mais sur la question de la puissance installée, dans quel contexte elle s'inscrit ? Il y a des planifications faites par RTE où il y a des plans à 68 GW d'éolien en mer installé et d'autres où il y en a moins. Je voulais savoir ce qui justifiait le choix du plan et le remettre en contexte avec les autres énergies et développement.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Merci Monsieur. Ça sera une dernière question qu'on va prendre, après, on va avoir les réponses et on travaillera en sous-groupe, chacun pourra parler.

M. Didier BOURQUIN

Ça sera très court. Didier BOURQUIN, citoyen, j'ai assisté à une présentation il y a quelques années de ça, où on nous présentait des éoliennes devant être à plus de 30km d'une côte pour ne pas être visibles. À Saint-Nazaire, c'est très proche, là on me dit que c'est prévu à 19km. Qu'est-ce qui fait que d'un seul coup, ça a changé et on n'a rien vu ? On fait des réunions, mais finalement, à quoi ça sert ?

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

C'était dans le cadre de quel projet, Monsieur ?

M. Didier BOURQUIN

Le projet du champ d'éoliennes de Groix Belle-Ile, avec déjà une étude, et c'était à plus de 30km.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Merci. On va donner la parole pour répondre. Pour commencer, parler de l'autonomie électrique de la Bretagne et peut-être des alternatives aussi.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

Dans ce cas-là, on avait une diapo annexe avec une diapositive pour présenter... Je peux demander à la régie...

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

On est pressé par le temps... On va essayer...

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

La question sur les 10 000 nautiques au trafic inter DST, c'est issu d'une circulaire...

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Si c'est possible de répondre dans l'ordre, parce qu'on ne va pas s'y retrouver.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

Il me faut la diapositive 1 de l'annexe... Au tout début... Tout à l'heure, il était demandé la consommation et la production de la Bretagne. J'avais mis Bretagne Pays de la Loire, pour identifier la consommation électrique en Bretagne en 2022, ce sont les données de RTE, c'est 20,9 TWh par an. La production électrique est de 7,3 TWh. La Bretagne importe 66% de sa consommation. Même chose pour les Pays de la Loire, il n'y a pas d'indépendance énergétique. Si on peut passer la diapositive suivante... Encore suivante... Vous voyez les mouvements, l'électricité consommée en Bretagne est importée de la Normandie, des Pays de la Loire.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, ça, ça ne va pas être possible, Madame... Ça, non. Ce n'est pas possible dans le débat de prendre la parole comme ça. Vous avez levé la main, mais vous avez déjà parlé pour PIEBIEM. On a donné la parole, on essaie d'avancer dans le débat, car on ne va pas tous rester jusqu'à minuit. Les prises de parole impromptues, ce n'est pas possible. Il y a des personnes sourdes et malentendantes qui ont besoin de comprendre ce qu'il se dit et on enregistre tout ce qui est dit pour faire un compte-rendu verbatim et c'est aussi la bienséance des débats. On a posé des règles au début, merci de les respecter. On parlait de l'autonomie de la Bretagne, et les alternatives à l'éolien, avec le thermique, etc.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

Là, je vous invite à consulter le dossier de maître d'ouvrage qui détaille les maturités des énergies marines. L'éolien flottant et posé, ce sont les technologies les plus matures. L'hydrolien n'est pas un stade commercial, mais c'est une technologie soutenue par l'État. Si on prend le haut moteur, on n'est pas à un niveau de maturité commerciale. C'est pareil pour l'énergie thermique des mers, l'énergie osmotique, qui n'est pas non plus mature. C'est pour ça que l'État fait le choix de l'éolien en mer.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Et c'est un choix qui a été contesté durant le débat, vous pourrez le voir sur les comptes-rendus de réunion, certains disent aussi qu'il n'y a peut-être pas eu assez d'investissement dans certaines filières, des investissements qui ne sont pas continus. Il y a ce type de critiques qui sortent du débat. Que représentent 3% de ZPF et 30% d'AMP en termes de département français ? Qu'est-ce que ça représente ?

Mme Estelle GODARD – DIRM NAMO

En termes de surface, c'est un objectif de 3% à l'échelle de la façade. Les cartes projetées en début de séance, pour donner un ordre de grandeur, elles sont consultables sur le site Internet de la CNDP, les surfaces mises au débat représentent 4,9% de la surface des eaux marines de la façade Nord-Atlantique Manche-Ouest, les aplats jaunes. Il y a aussi une représentation des aires marines protégées, sur notre façade, c'est 48% de l'espace maritime. Je ne peux pas convertir en départements ou en mètres carrés, il aurait fallu pouvoir reprojeter les cartes. En tout cas, ce qui est mis au débat porte sur une surface de 4,9% de l'espace maritime Bretagne et Pays de la Loire.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Il y a la question des AMP, ZPF, la question des critères.

Mme Estelle GODARD – DIRM NAMO

Pour faire le lien avec la planification de l'éolien en mer, pour indiquer que la stratégie nationale biodiversité qui a été adoptée récemment prévoit que l'État veille à ce qu'il n'y ait pas de recouvrement entre les zones qui vont être issues de la planification de l'éolien en mer et les zones de protection forte planifiées dans le cadre de la planification maritime actuelle. L'État s'engage à ce qu'il n'y ait pas de recouvrement. Comme c'est intégré, on pourra avoir cet objectif-là qui est déjà inscrit dans la stratégie nationale biodiversité.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Donc pas de parcs éoliens dans les ZPF ?

Mme Estelle GODARD – DIRM NAMO

Dans les zones de protection forte.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Ça répond à votre question en partie, j'espère. On en discutera sur les tables. Pourquoi le critère des 18km au large des zones de trafic ?

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

C'est une référence à une note de la direction des affaires maritimes qui cadre les distances à respecter aux principaux trafics. Ensuite, un examen au cas par cas les préfets maritimes. Le nôtre s'est exprimé dans le cadre de l'élaboration des zones propices sur ce critère technique en retenant 10 000 nautiques, donc 18km. Ça correspond aussi à la distance des temps d'intervention si un navire vient à avoir une

avarie, à dériver, il faut évaluer le temps d'intervention des moyens nautiques pour sécuriser le navire, d'où la zone tampon des 10 000 nautiques.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Il y avait aussi la question sur les études d'impacts préalables, devant être préalables aux décisions de placer les éoliennes, qui ne soient pas données à réaliser au lauréat.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

Là, c'est le Code de l'environnement qui cadre l'exercice. Il est ainsi légiféré pour la France.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Il était remis en question...

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

Le Code de l'environnement, il est tel qu'il est, appliqué tel quel. Après, si les citoyens veulent le changer...

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

C'est une question du débat. Comment l'État y répondra ?

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

L'État applique les lois et les codes en vigueur. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, la démarche est itérative. On part... Vous pouvez... On peut comprendre que sur des milliers de kilomètres, car là, on parle... On est quand même sur plus de 3 000... 4 000 km². On ne procède pas au même niveau d'étude sur 4 000 km² que sur 200 km², qui sera l'aire d'étude du projet, en sachant que les études... Peut-être qu'on peut parler des coûts d'études. Les études pour les projets, les études d'État initiales coûtent 10 à 12 millions d'euros pour 200 km². Donc c'est quand même des coûts d'études assez importants quand on mène des états initiaux de l'environnement sur deux années. Donc, on ne peut pas le faire sur des périmètres à l'échelle d'une façade. D'où la démarche itérative, bibliographie, études affinées.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Et la question d'indépendance du lauréat qui fait lui-même l'étude.

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

L'étude d'impact est évaluée par les services de l'État et une autorité environnementale indépendante. Il y a quand même des garde-fous. Les lauréats ont à cœur de produire des études d'impacts les plus exhaustives et justes possibles. C'est dans l'intérêt du projet, dans l'intérêt collectif.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Après, des questions de visibilité et également d'éolienne qui serait l'énergie la plus chère, très subventionnée. Si vous pouvez répondre en quelques mots à ça. Est-ce que vous êtes d'accord avec ces propos ?

Mme Lucie TRULLA – DREAL Bretagne

Les propos n'engagent que ceux qui les portent. L'État français a fait le choix de soutenir le développement de l'éolien, par un mécanisme de soutien, de rémunération. Si les prix du marché sont inférieurs au prix acté dans le cadre de l'appel d'offres, l'État soutient et complète la différence auprès de l'opérateur. Mais quand les prix du marché sont supérieurs au prix fixé par l'appel d'offres, c'est alors l'opérateur qui verse l'argent, la différence, à l'État. Donc le système est équilibré pour soutenir la filière et ce développement.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

On va devoir conclure... On n'a pas répondu à toutes les questions, on est désolés.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Pour vous expliquer aussi la suite... À la fin de cette réunion, vous allez avoir un papier où vous pouvez... On a une boîte à l'entrée, où vous pouvez écrire si vous avez...

(intervention hors micro)

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Excusez-moi, on aimerait... On a beaucoup entendu les acteurs, on aimerait aussi entendre les citoyens. On a déjà avec trente minutes de retard... J'aimerais qu'on rattrape un peu ce temps et qu'on le dédie pour... Pour ceux qui ne se sentent pas entendus, vous aurez un papier à la fin, vous pourrez exprimer votre avis, votre suggestion, et vous pourrez le mettre dans la boîte à lettres. Tout est remonté à la maîtrise d'ouvrage, comme les verbatims, comme les supports qu'on recueillera ce soir. Tout est pris. Ce n'est pas parce que ce n'est pas dit en plénière qu'on ne le prend pas en compte. Pour qu'on puisse recueillir vos réflexions, je vais vous expliquer comment ça va se passer : on a 25 minutes où chaque table réfléchit sur un sujet, avec un facilitateur, un membre de la CPDP, qui va prendre note, qui va animer les échanges de votre table, s'assurer que tout le monde puisse s'exprimer et répondre à des questions posées. On a trois questions qu'on pose dans un canevas, par sujet. Les membres de la CPDP vont s'installer chacun à leur table. Ils vont vous accompagner dans ces réflexions-là. Après, la maîtrise d'ouvrage va se placer aux tables, qui fera juste... Ils sont observateurs et personnes-ressources si vous avez des questions précises, mais ils ne participent pas aux échanges.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Pour ceux qui veulent rester à la fin, à la fin des débats, on aura un moment ensemble autour d'une collation, ça sera l'occasion aussi pour ceux qui n'ont pas pu prendre la parole de discuter, de donner leur avis

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – Commission particulière du débat public

Merci beaucoup aux interprètes de la langue des signes qui ont été bien occupés à traduire nos propos. Merci beaucoup. Merci aux personnes en ligne. Pour les personnes en ligne, il y a une facilitatrice, Fanny, qui animera les échanges. On me dit que non... C'est le questionnaire auquel il faudra répondre en ligne.